

BIEN TRAVAILLER POUR BIEN VIVRE DANS L'AIDE A DOMICILE !

QU'EST-CE QUE NOTRE TRAVAIL ?

De l'accompagnement dans la vie sociale à la préparation des repas, à l'aide-ménagère ou à l'accomplissement de leur toilette.

Nous intervenons chez des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles afin de les soutenir, les aider voire les suppléer dans leur vie quotidienne.

Un nombre important de personnes âgées restent dans leur domicile. Notre contribution à leur côté devrait nous épanouir mais la réalité est tout autre.

LES CONSÉQUENCES DU MAL TRAVAIL SUR NOTRE SANTÉ :

Nous sommes plus souvent accidentées (+26%), plus fréquemment victimes d'un accident de trajet (+63%) que les autres métiers. Nos carrières sont souvent interrompues en raison d'un corps meurtri (principalement aux poignets, aux coudes, aux épaules et au dos).

Nous exigeons un travail qui prend soin de nous afin de prendre soin correctement des autres.

UNE DIMENSION PSYCHOSOCIALE IMPORTANTE DU TRAVAIL ISOLÉ :

Lorsque nous intervenons auprès des bénéficiaires, des liens se créent. Cette dimension affective et émotionnelle, qui parfois nous motive et renforce le sens de notre travail, nous expose à des difficultés importantes. Nous sommes confrontés à l'interruption de la prestation, qu'elle soit d'ordre économique, sociale ou liée à une maladie, voire le décès du bénéficiaire ; aux agressions verbales et/ou physiques par le bénéficiaire ou ses proches.

Le fait d'intervenir seule dans un domicile est une réelle richesse car nous sommes autonomes, mais les situations imprévues et urgentes nous demandent de prendre des décisions générant stress et appréhension.

Nous exigeons d'obtenir une réunion d'expression hebdomadaire sur le temps de travail pour pouvoir échanger sur nos pratiques.

LE SIGNALEMENT DES ÉVÉNEMENTS ET LA PRÉVENTION :

Toutes nos situations de travail ont fait l'objet d'une contractualisation avec le bénéficiaire qui, au préalable, ne fait pas toujours l'objet d'une visite au domicile. Nous nous retrouvons donc souvent confrontés à des situations de risques professionnels qui n'ont pas été identifiées, et qui sont aussi des risques domestiques pour l'ensemble des usagers de ce lieu privé. Il est donc nécessaire que notre connaissance de ce qui fait ou peut faire mal, soit pris en compte par nos directions, le bénéficiaire et son entourage.

Nous exigeons que la description de notre intervention fasse l'objet (si cela n'est pas le cas) d'une intervention écrite auprès du bénéficiaire, de ses proches, et que des actions soient mises en place afin de changer le matériel et les produits, d'aménager les locaux afin de prendre soin de tous.

LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

En l'absence d'un travail régulier sur nos conditions de travail, notre santé mentale et physique se dégrade.

Les périodes d'absences pour maladie ou accident sont des moments très angoissants car nous nous posons le question du retour au travail.

Les situations antérieures sont sans équivoques, si le médecin du travail diagnostique une inaptitude, c'est le licenciement annoncé.

Nous exigeons une réelle prise en compte de cette situation pour une véritable mise en sécurité sociale professionnelle.

Cela impose donc, lorsque nous souhaitons continuer à exercer notre métier, de prendre le temps d'agir sur l'aménagement des postes de travail suivant le cas, grâce à des aménagements matériels, horaires, du temps de travail et de l'organisation du travail.

Le domicile privé de la personne aidée doit s'ouvrir au médecin du travail et aux instances représentatives du personnel pour travailler sur le sujet.

Si, à l'issue de cette analyse, l'aménagement n'est pas possible, la validation des acquis de l'expérience et des formations diplômantes ou qualifiantes, doivent être accessibles afin de rendre possible les passerelles sur les métiers développés dans les lieux de vie collectifs.

Face à un contexte d'intervention souvent contraint et difficile, des réunions collectives mensuelles d'intervenants(es) doivent être mises en place.

Cette réunion doit permettre l'expression et la recherche de solutions à la fois collectives et partagées. La validation des décisions lors des réunions par l'ensemble, doit être prise en compte par la direction pour une amélioration constante des conditions de travail.

LA FORMATION :

Afin d'exercer durablement ce métier nous exigeons d'avoir une formation dès l'embauche aux risques professionnels et une formation tout au long de notre carrière afin d'être en mesure d'appréhender plus facilement les relations avec les bénéficiaires et leurs familles, de conseiller sur le matériel et les produits adaptés aux tâches à effectuer, de conserver notre santé physique, mentale et sociale.



POUR UNE VRAIE FORCE A MES COTÉS, JE REJOINS LA C.G.T.

NOM et PRENOM : _____

ADRESSE PERSONNELLE : _____

COLLECTIVITÉ : _____

Signature :

La cotisation syndicale est déductible des impôts à hauteur de 66% en prenant l'abattement des 10%, ou de 100% en cas déclaration des frais réels.

A remettre à un membre du syndicat C.G.T. de votre connaissance ou à retourner à :
François-Nicolas DEFACQUE 31 rue de l'église 80230 BRUTELLES (Tel. 06 50 49 62 23)

Adresse mail : francois.defacque@wanadoo.fr

Besoin d'infos ?

Rdv sur le site de la CSD : cgcsd80.e-monsite.com